



Date 24/03/2016

Votre interlocuteur : Yann BELZ

Mail : contact@espace-technologie.com

01

Parc d'Activités Schweitzer
26 rue du Bois Fossé
85300 CHALLANS
Tél. 02 51 49 31 31

espace
technologie

FICHE CONSEIL

Directive Européenne
Protection
des données



COMPÉTENCES - TRANSPARENCE - CONFIANCE



NOUVEAU REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le nouveau règlement européen sur la protection des données a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions seront directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union Européenne à **compter du 25 mai 2018.**



Ce règlement remplacera l'actuelle Directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995 (article 94.1 du Règlement. Cette nouvelle obligation va impacter votre infrastructure informatique.

Quelle est la philosophie générale de ce nouveau règlement ?

Le RGPD ou GDPR (anglais) a pour objectifs d'uniformiser la protection effective des données dans toute l'Union européenne et de mettre à jour le droit européen. En effet, le droit actuel, basé sur la directive 95/46/CE de 1995, n'avait pas prévu le web, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les objets communicants, le cloud computing, le big data, le quantified self...

Face à un besoin universel de protection des données, générées et gérées désormais non seulement par les Etats et par les entreprises, mais par chacun d'entre nous, le RGPD renforce le pouvoir de contrôle et de sanction des Cnil. Il modifie également le champ d'application de la protection, puisque désormais tous les services, même non européens, qui

visent des personnes se trouvant dans l'Union, devront appliquer le RGPD.

Les fichiers informatiques des entreprises contiennent des données nominatives des clients, fournisseurs, partenaires, employés

Le RGPD a pour objectif de protéger les dits partenaires contre les fuites d'informations qui incomberaient aux tierces sociétés.



Plus d'informations sur nos prestations contactez-nous :

ESPACE TECHNOLOGIE
Parc d'Activités Schweitzer
26 rue du Bois Fossé - BP 147
85301 CHALLANS Cedex

Tél. 02 51 49 31 31

www.espace-technologie.com
contact@espace-technologie.com



Pour nous, le seul moyen de protéger efficacement les données nominatives passe par le **cryptage** complet des serveurs, ordinateurs et appareils mobiles.

L'autre solution est la pseudonymisation, mais cette solution nous semble trop complexe à mettre en œuvre. (Solution qui consiste à mélanger des lettres et chiffres afin de rendre illisible les informations nominatives par une personne non habilitée)



**Plus d'informations
sur nos prestations
contactez-nous :**

ESPACE TECHNOLOGIE
Parc d'Activités Schweitzer
26 rue du Bois Fossé - BP 147
85301 CHALLANS Cedex

Tél. 02 51 49 31 31

www.espace-technologie.com
contact@espace-technologie.com

COMPRENDRE LES CONTRAINTES DE LA NOUVELLE REGULATION EUROPEENNE GDPR SUR LES DONNEES PERSONNELLES

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques mais GDPR ne doit pas être un motif pour limiter ou interdire la libre circulation des données au sein de l'Union

ARTICLE 23 :

Certaines restrictions peuvent s'appliquer contre le GDPR pour des raisons de Sécurité Nationale, de Défense...

ARTICLE 30 : REGISTRE

Tenue d'un registre d'activités (sauf pour les entités de moins de 250 employés)

ARTICLE 32 : SECURITE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement doit mettre en œuvre les mesures techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque telles que la pseudonymisation ou le chiffrement des données

ARTICLE 33 ET 34 : COMMUNICATION A LA PERSONNE CONCERNEE D'UNE VIOLATION DE DONNEES

En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable communique la violation dans les meilleurs délais, SAUF s'il a mis en œuvre les mesures appropriées, telles que le chiffrement

ARTICLE 82 : DROIT A REPARATION ET RESPONSABILITE

En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable communique la violation dans les meilleurs délais, SAUF s'il a mis en œuvre les mesures appropriées, telles que le chiffrement

Toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du présent règlement a le droit d'obtenir du responsable du traitement ou du sous-traitant réparation du préjudice subi



**Plus d'informations
sur nos prestations
contactez-nous :**

ESPACE TECHNOLOGIE
Parc d'Activités Schweitzer
26 rue du Bois Fossé - BP 147
85301 CHALLANS Cedex

Tél. 02 51 49 31 31

www.espace-technologie.com
contact@espace-technologie.com

ARTICLE 58 : LE POUVOIR DES AUTORITES DE CONTROLE

Mener des enquêtes sous la forme d'audits sur la protection des données

Ordonner au responsable du traitement de communiquer à la personne concernée une violation de ses données à caractère personnel

Imposer une limitation temporaire ou définitive, y compris une interdiction du traitement

Imposer une amende administrative

ARTICLE 83 : CONDITIONS GENERALES POUR IMPOSER DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Les violations des dispositions GDPR font l'objet d'amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à 20 Millions d'Euros

QUOI FAIRE POUR SE METTRE EN CONFORMITE



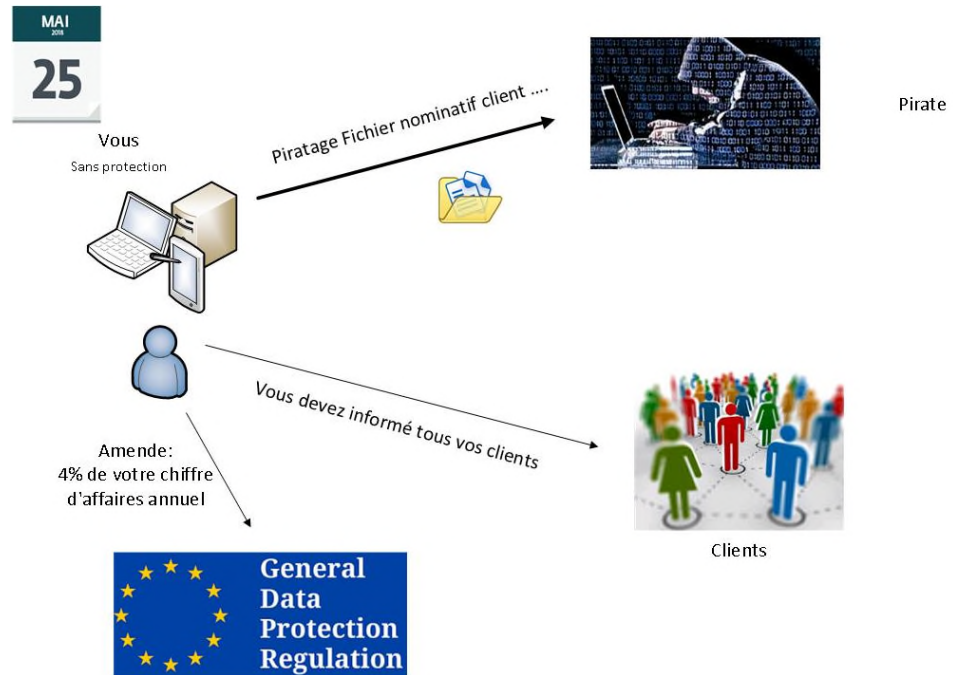
La réglementation est applicable aux organisations au sein de l'UE et aux organisations en dehors de l'UE qui offrent des biens et services, ou qui surveillent le comportement des citoyens de l'UE. En termes de sécurité des données personnelles, cela signifie mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour les protéger efficacement.

Le chiffrement est largement reconnu comme le meilleur moyen de sécuriser les données disponibles, en rendant celles-ci illisibles aux personnes non autorisées en cas de perte ou de vol.

Avec ce nouveau règlement, si vous êtes victime d'une violation de données personnelles, vous pouvez encourir des amendes allant jusqu'à **vingt millions d'euros ou 4% de votre chiffre d'affaires annuel.**

Cependant si vous pouvez démontrer que les données personnelles ont été soumises à des mesures de protection technologique les rendant illisibles aux personnes non autorisées (avec par exemple le chiffrement), vous n'avez pas besoin de notifier les personnes affectées par la violation.

Si vous pouvez démontrer que les données personnelles étaient chiffrées, la probabilité d'être condamné à une amende suite à une violation devrait être très fortement réduite.



Le service de veille technologique d'Espace Technologie à sélectionner les meilleures solutions du marché afin de vous aider à vous mettre en conformité.

Ne vous y prenez pas au dernier moment.

Plus d'informations
sur nos prestations
contactez-nous :

ESPACE TECHNOLOGIE
Parc d'Activités Schweitzer
26 rue du Bois Fossé - BP 147
85301 CHALLANS Cedex

Tél. 02 51 49 31 31

www.espace-technologie.com
contact@espace-technologie.com

